



# Commune - FAGNIERES

## Analyse financière simplifiée 2015

TRES. CHALONS-EN-CHAMPAGNE



---

## Introduction

---

Fagnières est une commune limitrophe de Châlons en Champagne.

Elle fait partie de la Communauté d'Agglomération de Châlons qui compte 38 communes depuis le 01/01/2014.

Elle est une des communes historiques de la création du district de Châlons en 1963 qui regroupait alors 8 communes.

La CAC est un groupement à fiscalité professionnelle unique.

Fagnières compte 4708 habitants (population légale au 01/01/2016). Elle se situe donc dans la strate des communes de 3500 à 5000 habitants qui comprend 4 communes dans le département, 53 dans la région et 793 au niveau national.

En 2015, la commune comprend 30,4% de foyers non imposables, ce qui est inférieur aux moyennes départementale (34,2%), régionale (37,6%) et nationale (37,9%); le revenu fiscal moyen par foyer est de 26 068 €, ce qui est supérieur à la moyenne départementale (24 778 €) et régionale (25 430 €). Fagnières se situe dans la moyenne nationale de 26 227 €.

Un important centre commercial est implanté sur le territoire de la commune.

L'analyse est faite en date du 15 novembre 2016 sur les exercices 2011 à 2015, à l'aide du logiciel ANAFI développé par la DGFIP. Elle est limitée au budget principal de la commune, qui a également 4 budgets annexes: le CCAS, le service des eaux, les locations de salle et la crèche "les petits petons" créé en 2016.

---

## Principaux constats

---

La commune de Fagnières a des recettes de fonctionnement en hausse, et des dépenses de fonctionnement stables, ce qui permet de dégager une CAF brute très positive.

Le recours à l'emprunt est maîtrisé et la CAF nette des remboursements du capital des emprunts permet à la commune d'autofinancer en partie ses investissements.

En matière d'équipement, la commune investit chaque année.

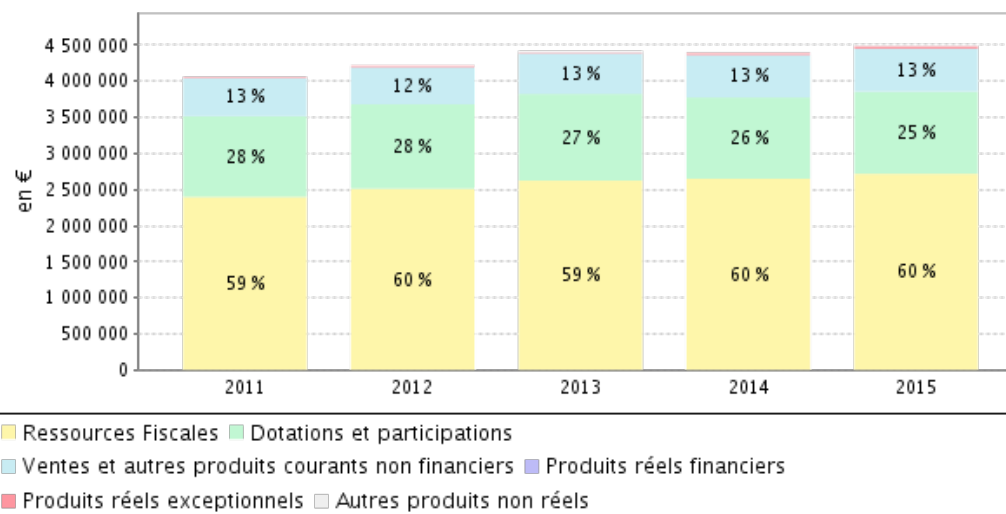
Le niveau de trésorerie est très satisfaisant, puisqu'il correspondait au 31/12/2015 à la couverture de 314 jours de dépenses réelles de fonctionnement.

# Les recettes de fonctionnement

Les recettes budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à encaissement) ou d'ordre (sans encaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

1. Les produits issus de la fiscalité directe locale (TH, TFB, TFNB, TAFNB, CFE, CVAE, IFR, TASCOM, FNGIR) nets des reversements.
2. Les dotations et participations de l'État et des autres collectivités (dont la DGF)
3. Les produits courants (locations, baux, revenus de l'exploitation, des services publics).
4. Les produits financiers.
5. Les produits exceptionnels.
6. Les produits d'ordre (exemples : produits des cessions d'immobilisations, reprises sur amortissements et provisions, différences sur réalisations négatives reprises au compte de résultat).

## STRUCTURE ET EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Les recettes de fonctionnement augmentent de manière régulière sur la période : de 4 000 000 € en 2011 elles sont passées à 4 502 122 € en 2015.

Les recettes réelles de fonctionnement sont de 4 486 806 € en 2015. Au sein de ces recettes, la répartition entre les différentes ressources reste stable, même si on note une baisse des dotations et participations.

La part représentée par les ressources fiscales est stable, à 60%. Cette part est supérieure à la part des ressources fiscales des communes équivalentes du département (48%). Ceci s'explique en particulier par le montant des impôts locaux encaissés par la commune. Fagnières bénéficie d'un reversement de fiscalité par la CAC, alors que la moyenne des communes de la même strate départementale fait ressortir un prélèvement au profit de leur groupement à fiscalité propre.

En 2015, la commune a reçu 75 197 € d'attribution de compensation. La commune est à la fois bénéficiaire (77 944 €) et contributeur (18 377 €) du FPIC avec un solde en sa faveur de 59 567 € en 2015.

Les dotations et participations restent stables en montant sur la période (1 138 753 € en 2015), mais leur part diminue par rapport au total des recettes réelles de fonctionnement (de 28% en 2011 à 25% en 2015). Dans les communes équivalentes du département, les dotations représentent en moyenne 36% des recettes.

Les autres produits courants non financiers restent également à un niveau stable par rapport au total des recettes : 13%, ce qui représente 629 700 € en 2015.

A noter : les recettes liées à la location des salles communales sont retracées dans un budget annexe "Location de salles" (38 000 € en 2015).

## REPERES

En €/hab	Commune	2015		
		Montant en € par hab pour la strate de référence	Département	Région
Ressources Fiscales	593	391	524	652
Dotations et participations	248	299	203	239
Ventes et autres produits courants non financiers	129	111	98	110
Produits réels financiers	0	0	0	6
Produits réels exceptionnels	8	18	9	8

Strate de référence :

Population : 4577

Régime fiscal : FPU : Communes de 3 500 à 5 000 habitants

En 2015, par rapport aux prévisions budgétaires, les recettes réellement comptabilisées correspondent au budget, sauf pour les produits courants où elles sont supérieures de près de 20% aux prévisions. Les produits financiers sont inférieurs aux prévisions mais cela n'est pas significatif compte tenu de leur montant.

Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement met en perspective les recettes comptabilisées par rapport à la prévision budgétaire.

**TAUX DE REALISATION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN 2015**

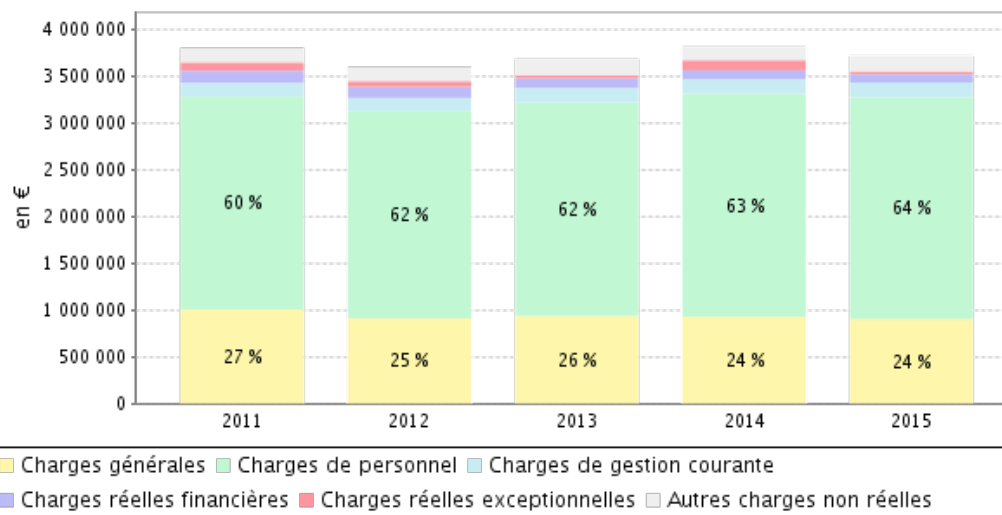
Ressources Fiscales	101,43%
Dotations et participations	102,61%
Produits courants	119,99%
Produits financiers	80,30%

# Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à décaissement) ou d'ordre (sans décaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

1. Les charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien et réparations, fluides, assurances...).
2. Les charges de personnel (salaires et charges sociales)
3. Les charges de gestion courante (subventions et participations, indemnités des élus ...).
4. Les charges financières (intérêts des emprunts, frais de renégociation ...).
5. Les charges exceptionnelles.
6. Les charges d'ordre (exemples : dotations aux amortissements et provisions, valeur comptable des immobilisations cédées, différences sur réalisations positives transférées en investissement).

## STRUCTURE ET EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



Les dépenses de fonctionnement sont plutôt stables sur la période étudiée : elles étaient de 3 805 000 € en 2011, 3 600 000 € en 2012, 3 685 000 € en 2013, 3 813 000 € en 2014 et 3 717 000 € en 2015. La répartition entre les différentes catégories est également stable.

Les charges à caractère général représentent 24% en 2015, avec une tendance à la baisse sur les 5 années. Le poids des charges de personnel a tendance à s'accroître (60% en 2011, 64% en 2015 soit 2 370 183 €). Par comparaison avec les communes de la même strate, on constate que les charges de personnel/hab sont plus importantes à Fagnières (517€/hab contre 375€/hab dans le département, 362€ dans la région et 439 € au niveau national).

Les charges de gestion courante (c/65) représentent environ 4% du total des charges, soit un peu moins de 160 000€ en 2015, ce qui situe la commune bien en deçà des communes équivalentes. Ceci s'explique en particulier par les subventions versées par la commune aux organismes publics ou à des tiers privés, ainsi que par les contributions aux organismes de regroupement et autres contributions obligatoires qui sont faibles.

Les charges générales sont quant à elles plutôt sur une tendance à la baisse par rapport au total des dépenses.

## REPERES

En €/hab	Commune	2015		
		Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Charges générales	198	185	210	243
Charges de personnel	517	375	362	439
Charges de gestion courante	34	77	94	117
Charges réelles financières	19	20	24	37
Charges réelles exceptionnelles	6	8	4	5

Strate de référence :

Population : 4577

Régime fiscal : FPU : Communes de 3 500 à 5 000 habitants

Le taux de réalisation du budget dépenses de fonctionnement 2015 permet de voir que les dépenses réelles sont inférieures aux prévisions pour les charges générales, et que les dépenses de personnel, charges de gestion courante et charges réelles financières correspondent au budget voté, ce qui démontre la bonne estimation des dépenses et ainsi la sincérité du budget voté.

Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement met en perspective les dépenses comptabilisées au regard de la prévision budgétaire.

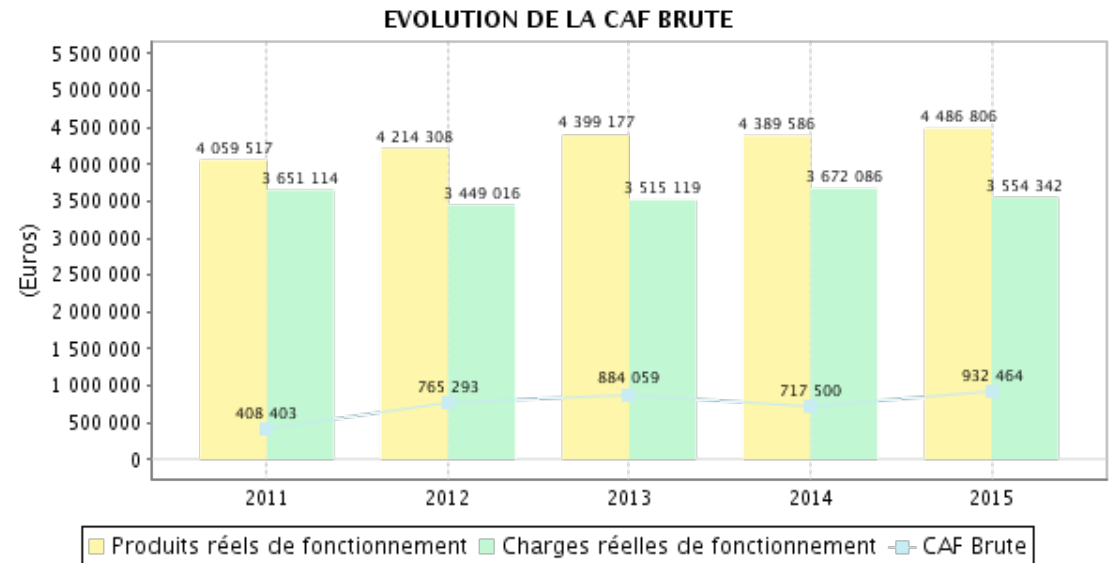
**TAUX DE REALISATION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN 2015**

Charges générales	77,79%
Charges de personnel	97,08%
Charges de gestion courante	96,39%
Charges réelles financières	97,15%

# L'autofinancement brut et net

## La capacité d'autofinancement brute

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.



La CAF est obtenue uniquement au moyen des opérations qui ont un impact sur la trésorerie de la collectivité.

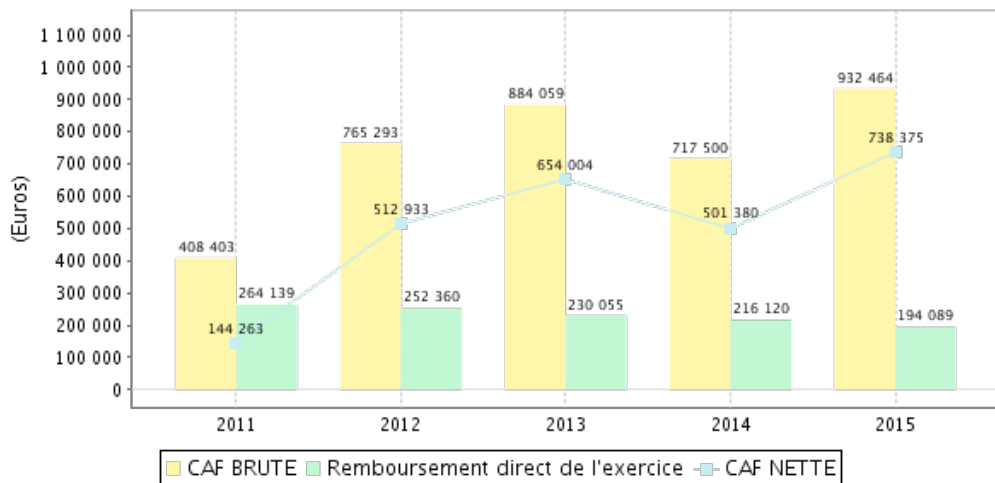
Sur les 5 exercices analysés, la CAF brute est toujours largement positive et en progression (malgré une baisse en 2014). Elle atteint en 2015 : 912 464 €. Il faut noter que l'année 2014 présentait des produits réels en baisse et des charges réelles en augmentation par rapport à 2013, en raison de la baisse des dotations et du produit des impôts et taxes, et de l'augmentation des charges de personnel.

La CAF 2015 s'explique par l'augmentation des produits réels de fonctionnement d'environ 100 000 € entre 2014 et 2015, et la diminution concomitante des charges réelles de fonctionnement de près de 120 000 €.

Entre 2011 et 2015 la CAF augmente de 128%, et de 30% entre 2014 et 2015.



### EVOLUTION DE LA CAF NETTE



### La capacité d'autofinancement nette

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

Après remboursement des dettes bancaires, la CAF nette est toujours positive avec une tendance à la hausse, malgré un creux en 2014.

La CAF nette est de 738 375 € en 2015.

La hausse de la CAF nette s'explique par l'augmentation de la CAF brute conjuguée à la diminution du remboursement de la dette en capital.

La commune est donc en mesure d'autofinancer une partie de ses investissements.

## Les opérations d'investissement

D'une année sur l'autre, le montant consacré aux investissements fluctue.

De gros investissements ont été réalisés depuis 2013 : réhabilitation de la place des Collines pour environ 660 000 €, réfection de la toiture de l'école primaire des Tilleuls pour environ 117 000 €, réfection des trottoirs et voiries (310 000 €), travaux du chemin du Moulin, réhabilitation de la toiture G.Vincent. A ces travaux s'ajoute le versement d'un fonds de concours à la CAC.

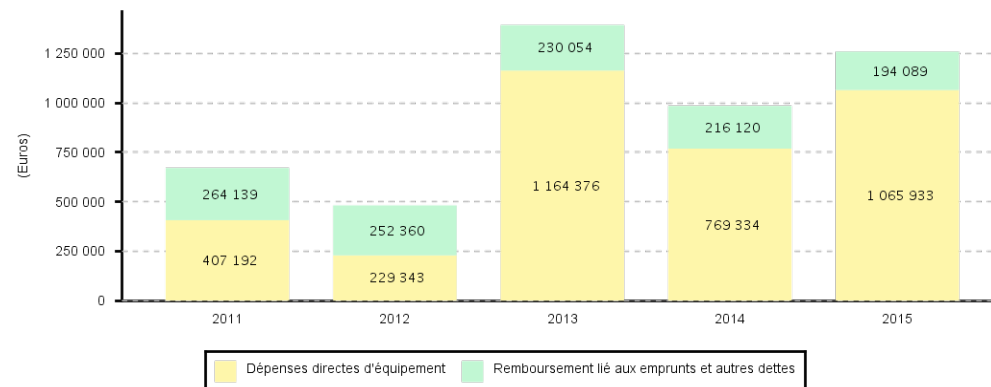
La commune effectue également des travaux en régie, qui sont réintégrés dans l'actif par la suite.

Par rapport aux communes de la même strate du département et de la région, Fagnières réalise davantage d'investissements, sans que cela nuise à la santé financière de la commune qui fait preuve de dynamisme en matière d'investissements.

Le taux de réalisation des dépenses directes d'équipement est de 44,67 % par rapport au budget, mais il faut prendre en compte les restes à réaliser au 31/12/2015 d'un montant de 960 000 €.

(Les restes à réaliser correspondent aux dépenses engagées en 2015 mais non mandatées sur cet exercice, en raison par exemple de la non réception des factures correspondantes).

EVOLUTION DES PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENT



### REPERES

En €/hab	Commune	2015		
		Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Dépenses directes d'équipement	232	172	217	259
Remboursement lié aux emprunts et autres dettes	42	51	63	85

### TAUX DE REALISATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2015

Dépenses directes d'équipement (1)	46,67%
Remboursement lié aux emprunts et autres dettes (2)	98,84%

(1) dépenses d'équipement, opérations d'ordre incluses

(2) les dépenses liées aux emprunts et dettes assimilées correspondent aux opérations budgétaires enregistrées au débit du compte 16 (sauf 16449, 1645, 166 et 1688)

Les recettes d'investissement varient considérablement d'une année sur l'autre.

En 2015, la commune a mobilisé un emprunt de 800 000 €, alors qu'aucun nouvel emprunt n'avait été souscrit de 2011 à 2014.

En 2015, les dotations et fonds globalisés, incluant le FCTVA pour environ 120 000 €, représentent 197 679 €, en diminution de 17 % par rapport à 2014.

Les subventions reçues sont très variables : elles étaient de 260 000 € en 2011, quasiment nulles en 2012 et 2013, à nouveau aux environs de 260 000 € en 2014 et enfin de 212 000 € en 2015.

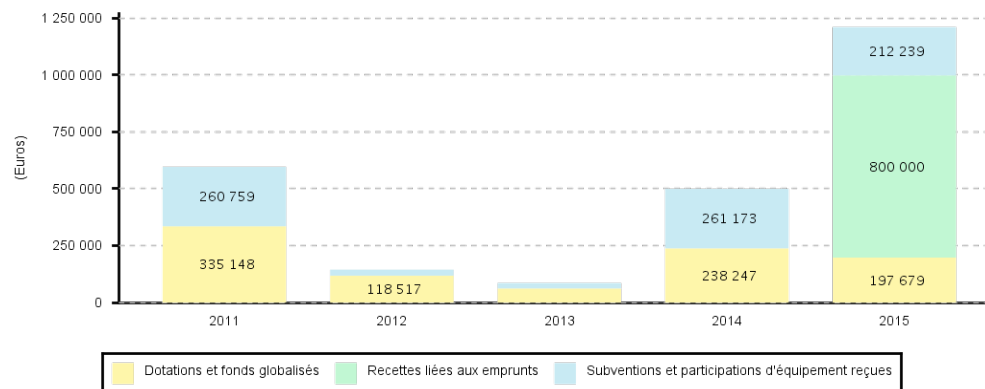
Il existe un décalage entre la réalisation des investissements et l'encaissement des dotations et subventions.

Par rapport aux communes de la même strate, en 2015 Fagnières se situe dans la moyenne en ce qui concerne les dotations. Les recettes liées aux emprunts sont très supérieures aux moyennes de la strate de référence en raison de la mobilisation de l'emprunt en 2015.

Les subventions reçues en 2015 sont supérieures de près du double à celles des communes équivalentes du département, mais sont inférieures à celles des communes des strates régionale et nationale.

Le taux de réalisation des recettes d'investissement en 2015 indique que celles-ci ont été supérieures au budget en ce qui concerne les dotations ; en revanche, toutes les subventions et participations prévues n'ont pas été perçues en 2015.

**EVOLUTION DES PRINCIPALES RECETTES D'INVESTISSEMENT**



## REPERES

En €/hab	Commune	2015		
		Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Dotations et fonds globalisés	43	45	47	61
Recettes liées aux emprunts	174	54	51	75
Subventions et participations d'équipement reçues	46	25	56	57

## TAUX DE REALISATION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT EN 2015

Dotations et fonds globalisés	120,61%
Recettes liées aux emprunts (3)	100,00%
Subventions et participations d'équipement reçues	77,90%

(3) les recettes liées aux emprunts correspondent aux opérations budgétaires enregistrées au crédit du compte 16 (sauf 16449, 1645, 166 et 1688)

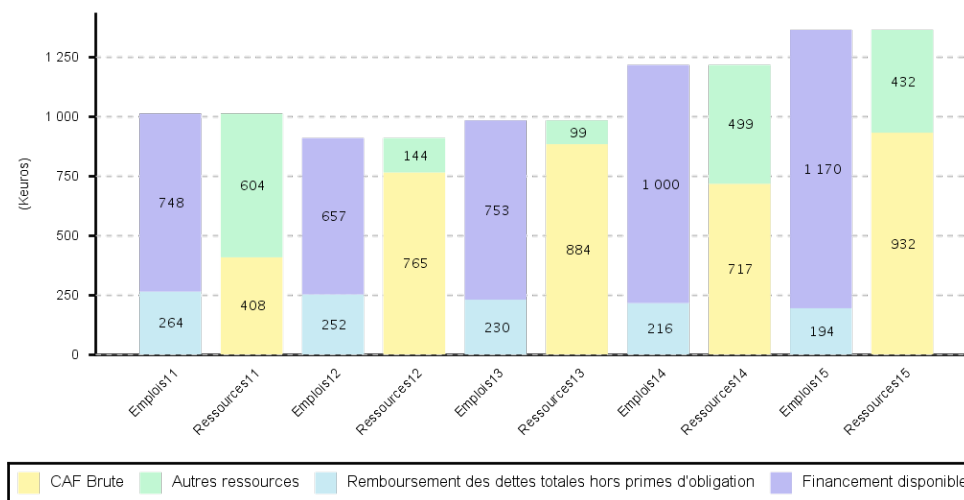
# Le financement des investissements

## Le financement disponible

Le financement disponible représente le total des ressources (hors emprunts) dont dispose la collectivité pour investir, après avoir payé ses charges et remboursé ses dettes. Il se compose des éléments suivants :

1. La CAF nette,
2. Les subventions et dotations d'investissement,
3. Les cessions d'actif.

## Financement disponible



Sur la période, le financement disponible de la commune augmente de manière importante.

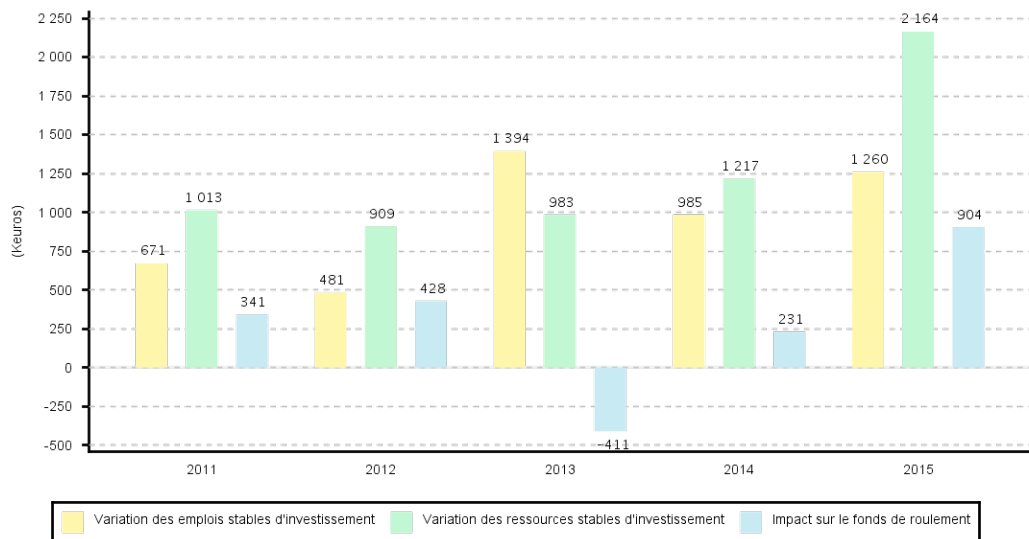
Il s'établissait à 748 000 € en 2011 et à 1 170 000 € en 2015, soit une hausse de 56,4 %.

En effet, les ressources composées de la CAF brute et des autres ressources augmentent depuis 2012, notamment grâce au poids de la CAF, alors que dans les emplois, la part du remboursement de l'emprunt diminue sur la période.

Parmi les autres ressources, en 2015, près de la moitié est composée de subventions d'investissement.

Le financement disponible est suffisant pour financer les dépenses d'investissement : en 2015, 1 170 000 € pour 1 165 000 € de dépenses.

## Financement des investissements



## Le financement des investissements

L'ensemble des dépenses d'investissement s'apparente à des emplois (dépenses d'équipement, remboursements de dettes, autres...). Parallèlement, l'ensemble des moyens financiers dont dispose la collectivité constitue des ressources (CAF, plus-values de cession, dotations et subventions, emprunts...). Le solde entre le total des ressources et le total des emplois représente l'impact sur le fonds de roulement.

La variation du fonds de roulement correspond :

1. à un prélèvement sur les réserves lorsque les ressources d'investissement de la collectivité sont inférieures à son niveau de dépenses d'investissement,
2. à un abondement des réserves lorsque les dépenses d'investissement se révèlent inférieures aux ressources (dont emprunts nouveaux) que la collectivité peut mobiliser.

Les ressources, c'est à dire les moyens financiers de la commune, sont assez stables entre 2011 et 2013 (entre 909 000 € et 1 012 000 €). A partir de 2014, elles augmentent de 234 000 € et atteignent 2 164 000 € en 2015 en raison du recours à l'emprunt de 800 000 €.

Les emplois, c'est à dire l'ensemble des dépenses d'investissement, représentent 1 260 000 € en 2015, 985 000 € en 2014, 1 394 000 € en 2013, 481 000 € en 2012 et 671 000 € en 2011.

En conséquence, l'impact sur le fonds de roulement est positif sauf en 2013, où la commune a procédé à d'importants investissements et a donc dû puiser sur ses réserves pour leur financement.

Le fonds de roulement s'améliore entre 2013 et 2015 pour atteindre 904 000 €.

## Bilan

### BILAN EN 2015

ACTIF	PASSIF	
Actif immobilisé brut 16 593 543	Ressources propres 15 879 471	
Actif circulant 241 673	Dettes financières 2 940 955	Fonds de roulement net global 2 226 884
Trésorerie 2 929 825	Passif circulant 944 615	BFR -702 942

$$\text{Trésorerie} = \text{FDR} - \text{BFR} = \underline{\quad\quad\quad} 2\,929\,825$$

Le bilan retrace le patrimoine de la commune au 31 décembre de l'exercice. 1. A l'actif (partie gauche) figurent les immobilisations (actif immobilisé tel que terrains, bâtiments, véhicules...), les créances (titres de recettes en cours de recouvrement) et les disponibilités (ces biens non durables constituent l'actif circulant).

2. Au passif (partie droite) figurent les fonds propres de la collectivité (dotations, réserves, subventions), le résultat et les dettes financières ainsi que les dettes envers les tiers (mandats en instance de paiement). Le bilan est ici représenté sous sa forme " fonctionnelle ". Les ressources stables (réserves, dotations, dettes) doivent permettre le financement des emplois stables (les immobilisations), ce qui permet de dégager un excédent de ressources stables appelé " fonds de roulement ". Ce fonds de roulement doit permettre de financer les besoins en trésorerie (besoins en fonds de roulement) dégagés par le cycle d'exploitation de la collectivité (différence dans le temps entre les encaissements et les décaissements).

Le bilan est une photographie au 31/12/2015.

## L'équilibre financier du bilan

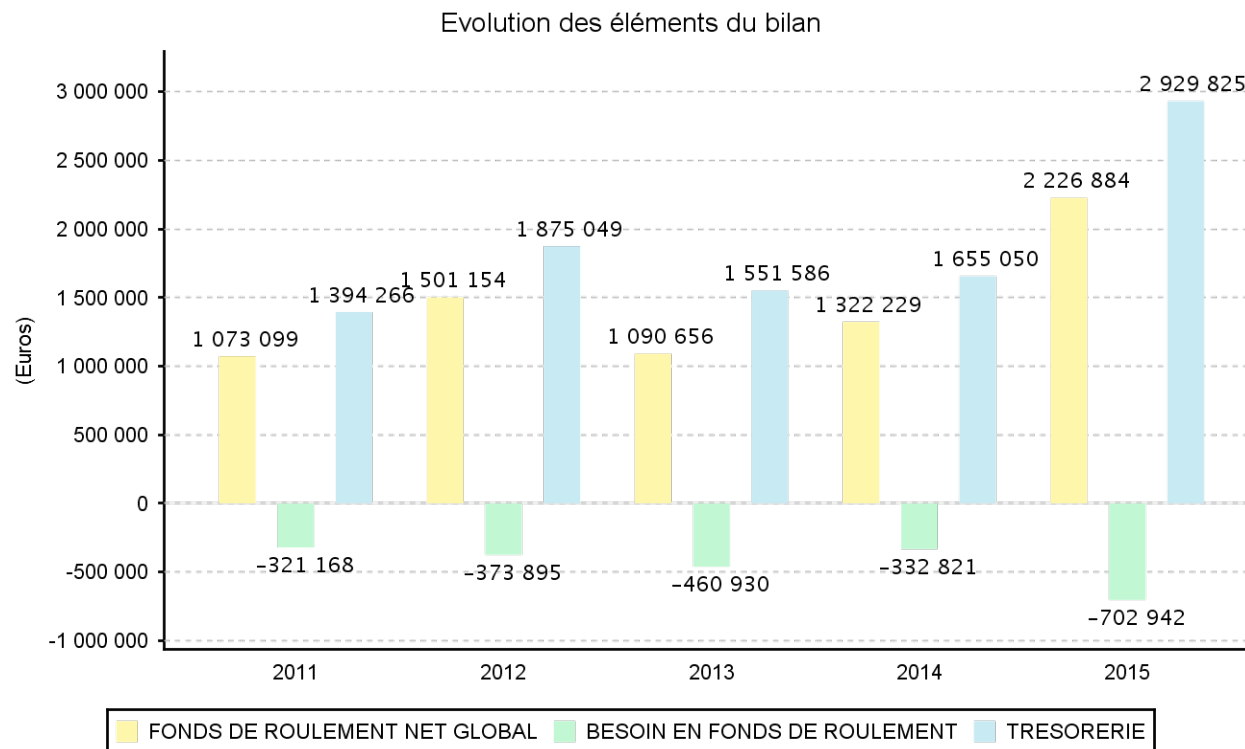
Le fonds de roulement	Le besoin en fonds de roulement	La trésorerie
<p>Le fonds de roulement est égal à la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et les réserves, les subventions d'équipement, les emprunts) et les immobilisations (investissements réalisés et en cours de réalisation).</p> <p>Le fonds de roulement permet de couvrir le décalage entre encaissement des recettes et paiement des dépenses.</p>	<p>Le besoin en fonds de roulement (BFR) est égal à la différence entre l'ensemble des créances et stocks et les dettes à court terme (dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales...). Une créance constatée, non encaissée, génère un besoin de fonds de roulement (c'est-à-dire de financement) alors qu'une dette non encore réglée vient diminuer ce besoin. Le BFR traduit le décalage entre encaissement des recettes et paiement des dépenses.</p>	<p>La trésorerie du bilan comprend le solde du compte au Trésor, mais également les autres disponibilités à court terme comme les valeurs mobilières de placement. Elle apparaît comme la différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement</p>

Sur les 5 années, les équilibres financiers sont respectés puisque le fonds de roulement est toujours supérieur au besoin en fonds de roulement, ce qui traduit la solidité financière de la commune.

On constate que la trésorerie s'améliore significativement au 31/12/2015, puisqu'elle est au plus haut niveau des 5 années.

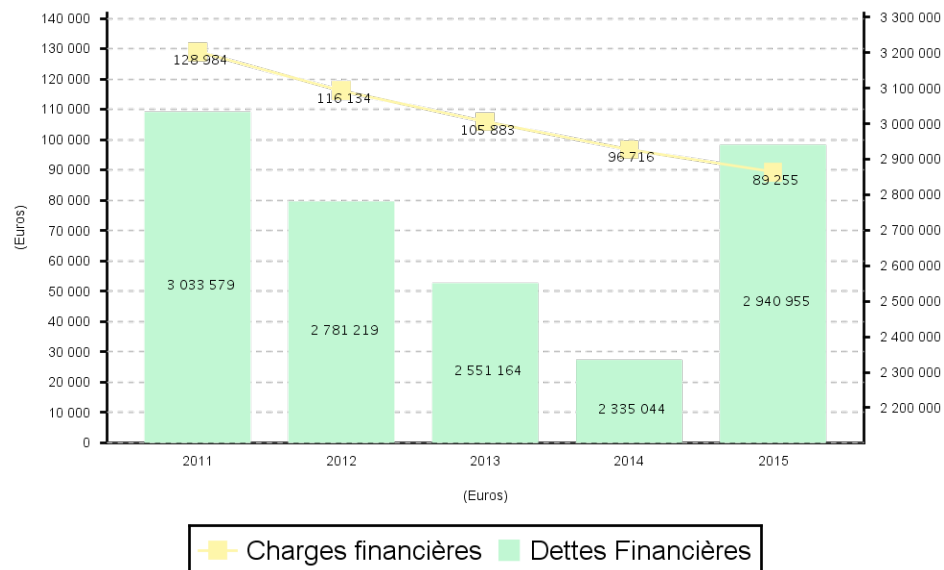
Le besoin en fonds de roulement est toujours négatif, ce qui signifie qu'il y a moins de créances que de dettes à court terme (encaissement rapide des recettes).

La trésorerie comprend le solde du compte au Trésor de la collectivité + les disponibilités des régies. Elle permet de couvrir en 2015 314 jours de dépenses réelles de fonctionnement.



# Endettement

## Évolution des dettes et des charges financières



L'encours de la dette est de 2 940 955 € au 31/12/2015, en raison de l'emprunt de 800 000 €, alors qu'il diminuait chaque année depuis 2011. Il est cependant en dessous du niveau de 2011. De plus l'annuité de la dette a diminué entre 2011 et 2015.

L'encours de dettes représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrits précédemment par la collectivité. Cet encours se traduit, au cours de chaque exercice, par une annuité en capital, elle-même accompagnée de frais financiers, le tout formant l'annuité de la dette.

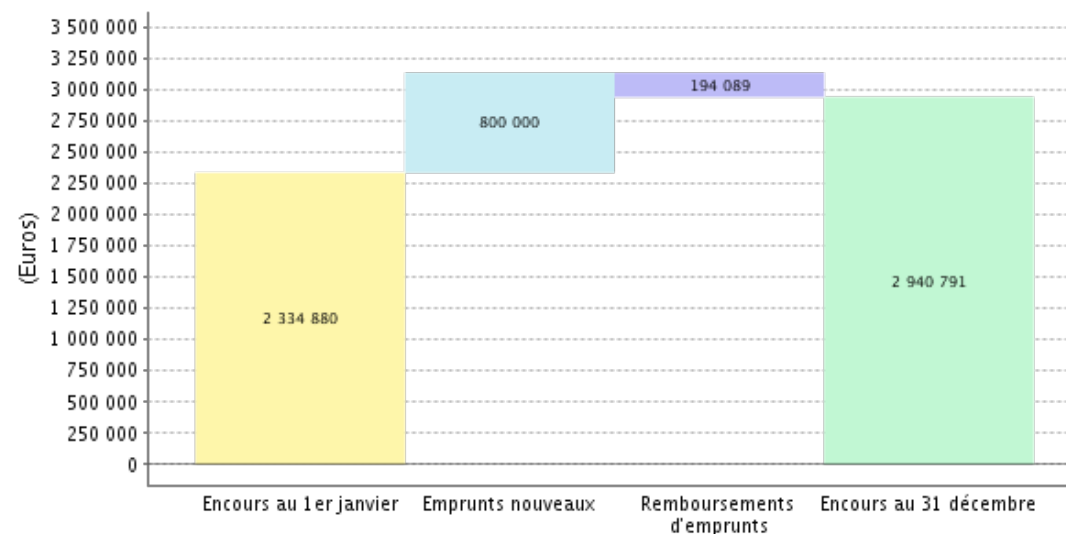


Le ratio d'endettement (durée apparente de la dette) correspond au montant de l'encours des dettes bancaires au 31/12 sur la CAF ; ce ratio est de 3,15 ce qui signifie que la commune mettrait 3,15 années pour se désendetter en y consacrant la totalité de sa CAF.

Ce ratio correspond à un endettement raisonnable et situe la commune en dessous des communes de sa strate au niveau départemental, régional et national.

Le ratio de la dette par rapport aux produits réels de fonctionnement est de 0,66 ; la commune se situe dans la médiane de la strate nationale.

### Variation des emprunts bancaires et dettes assimilées en 2015



L'encours de dettes au 31 décembre de l'exercice représente le solde à rembourser au terme de l'année compte tenu :

1. des nouvelles dettes souscrites au cours de l'exercice (emprunts nouveaux)
2. des dettes remboursées durant l'exercice (remboursements d'emprunts).

# Eléments concernant la fiscalité directe locale

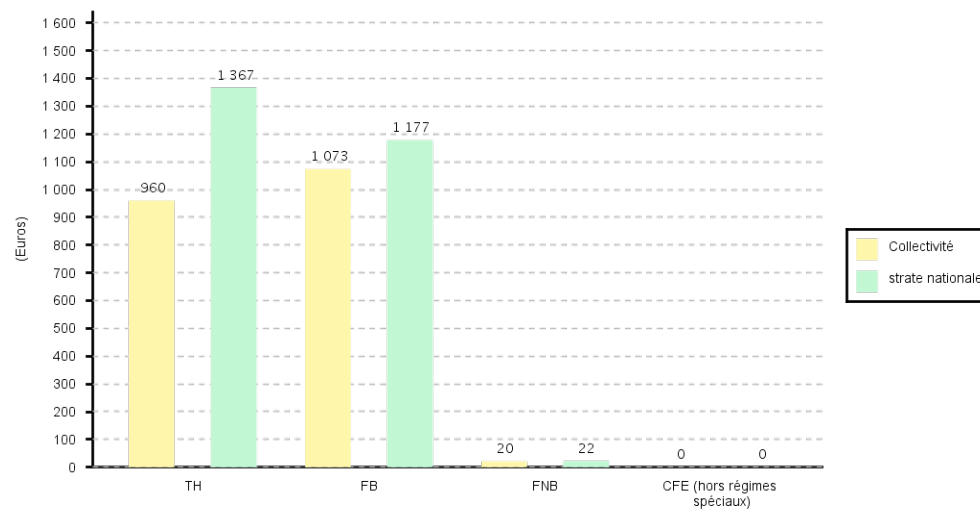
## Les bases

La DGFIP notifie chaque année courant février / mars les bases prévisionnelles d'imposition aux collectivités en matière de :

1. taxe d'habitation (TH)
2. taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)
3. taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)
4. cotisation foncière des entreprises (CFE), le cas échéant suivant le régime fiscal des collectivités.

Ces bases prévisionnelles servent au vote des taux d'imposition.

## COMPARAISON DES BASES EN 2015 (en €/ha)



Strate de référence :

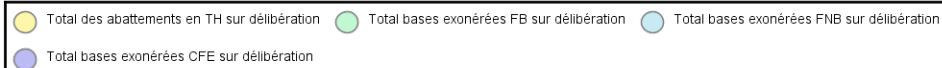
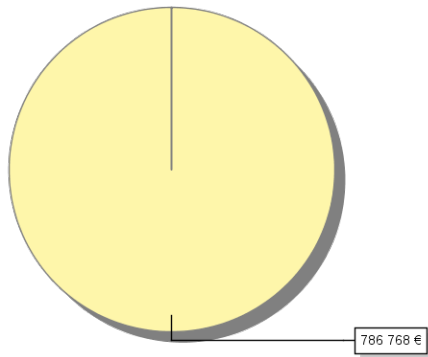
Régime fiscal : FPU : Communes de 3 500 à 5 000 habitants

Les ressources fiscales représentent 60 % des produits de fonctionnement.

On constate que les bases de Fagnières sont inférieures à celles des communes équivalentes au niveau national, de 29,7 % pour les bases de TH, de 8,8 % pour les bases de FB et de 9,1 % pour les bases de FNB.

Il n'y a pas de recettes liées à la CFE, la CAC étant un groupement à fiscalité professionnelle unique.

## STRUCTURE DES REDUCTIONS DE BASES ACCORDÉES SUR DELIBERATION(S) EN 2015



La commune a voté en 1998 un abattement sur la taxe d'habitation ; il s'agit d'un abattement général à la base de 15 %, ce qui représente 786 768 € de réduction de base en 2015.

En application des dispositions ouvertes par le Code général des impôts, les collectivités ont la possibilité de voter des abattements et des exonérations en faveur de leurs contribuables. Ces réductions viennent diminuer les bases imposées à leur profit.

Ces réductions de bases, décidées par les assemblées locales, n'ouvrent donc pas droit au versement d'allocations compensatrices contrairement à celles décidées par le législateur.

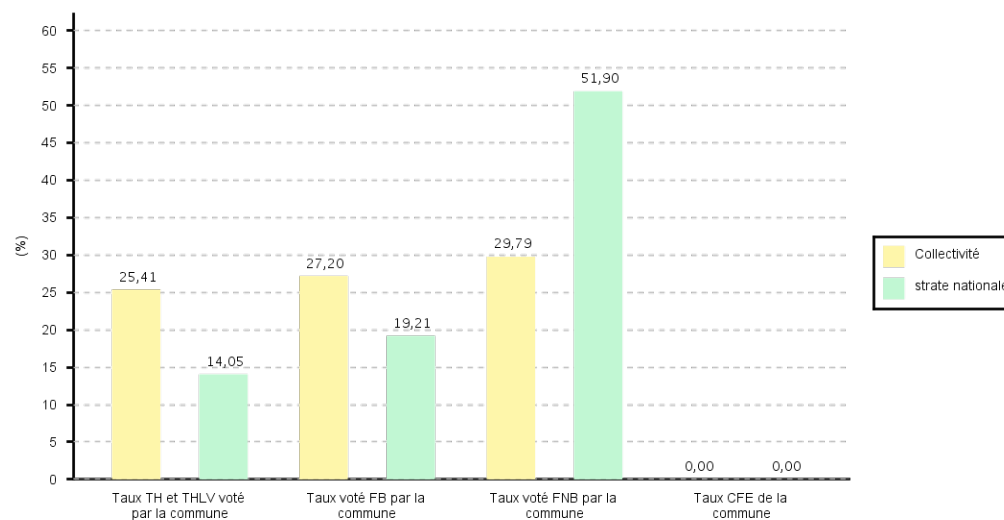
Principalement, ces réductions de bases sont :

1. des majorations d'abattements de taxe d'habitation voire des abattements facultatifs de taxe d'habitation,
2. des exonérations de taxes foncières en faveur de certains logements, certains investissements voire certaines entreprises,
3. des exonérations de CFE en faveur de certaines entreprises.

## Les taux

Chaque année, les collectivités votent les taux qui seront appliqués aux bases d'imposition prévisionnelles qui leur ont été notifiées par les services de la DGFIP. Des règles de plafond et de lien encadrent l'évolution de ces taux. Ces taux appliqués aux bases d'imposition permettent d'établir les cotisations dues par les redevables.

## COMPARAISON DES TAUX EN 2015



Ce graphique permet de constater que les taux de TH et TFB votés par la commune sont supérieurs aux taux moyens de la strate nationale. En revanche le taux de TFNB est plus faible, mais a un impact limité compte-tenu de la faible base d'imposition (95 180 €).

Les taux n'ont pas été augmentés en 2015.

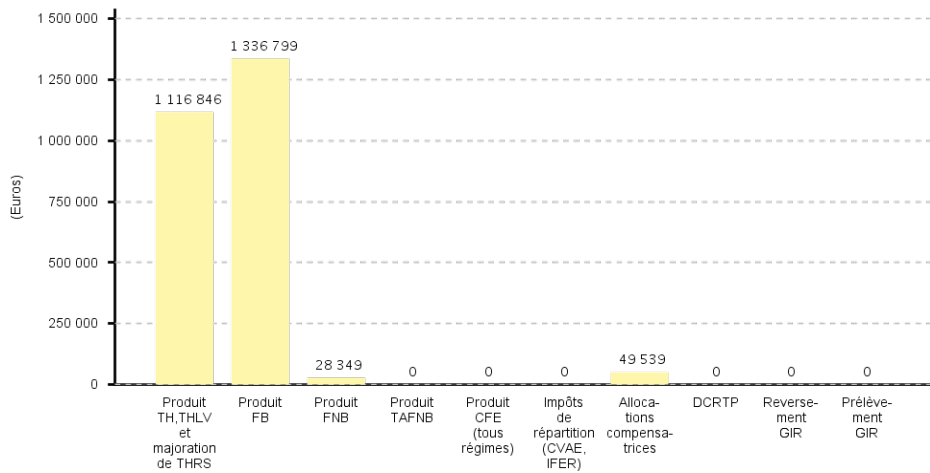
En 2014, les taux de la commune avaient baissé, avec augmentation des taux intercommunaux suite à la création de la nouvelle CAC au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Les taux moyens pondérés (intégrant les taux communaux et intercommunaux) sont les suivants :

	Commune	Moyenne dép.	Moyenne dép. de la strate
TH	35,01	28,75	28,97
TFB	27,95	25,11	25,01
TFNB	34,13	23,94	32,94

La pression fiscale des habitants de Fagnières est supérieure à celle de la moyenne des communes du département, mais également à la moyenne des communes de sa strate départementale.

## STRUCTURE DES PRODUITS DE FISCALITE DIRECTE LOCALE EN 2015



## Les produits

Les recettes de la fiscalité directe locale perçues par les collectivités sont issues :

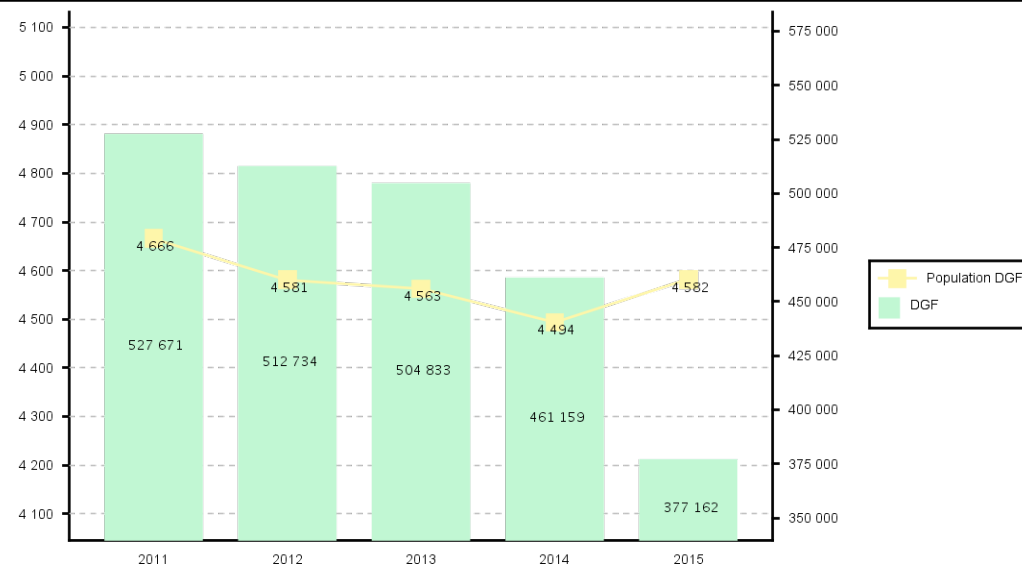
1. du produit des bases par les taux votés pour la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties et la cotisation foncière des entreprises,
2. des impôts locaux dits de "répartition" (CVAE, IFER, TASCOTM),
3. des mécanismes de garantie des ressources consécutifs à la réforme de la fiscalité directe locale suite à la suppression de la taxe professionnelle (DCRTP, FNGIR).

En 2015, les recettes de la fiscalité directe locale représentent 2 531 533 € dont 44,1 % de TH et 52,8% de FB.

# Éléments concernant les dotations

## Évolution de la DGF (part forfaitaire)

La dotation globale de fonctionnement (DGF) représente la participation de l'État au fonctionnement des collectivités territoriales. Elle constitue une ressource libre d'emploi pour les communes et les groupements à fiscalité propre.



La part des dotations et participations diminue entre 2011 et 2015.

La part forfaitaire de la DGF diminue chaque année, notamment en 2014 (- 8,65%) et encore plus en 2015 (- 18,2%) dans un contexte de baisse des dotations de l'État. On constate que la forte diminution de la DGF forfaitaire va à l'inverse de l'évolution de la population prise en compte pour son calcul.

Pour Fagnières, cette baisse est en partie compensée par les autres dotations et participations.

## Structure de la DGF

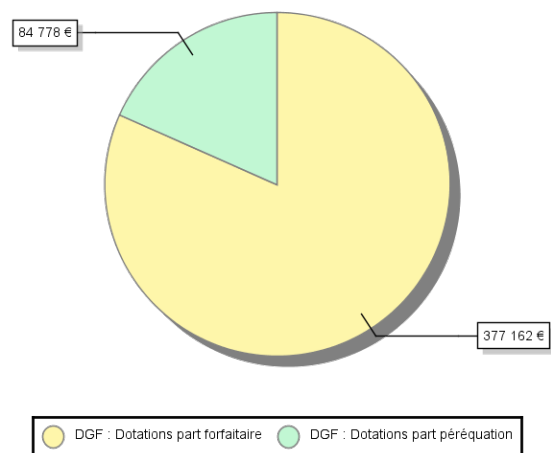
Pour les communes, la DGF se structure autour de deux composantes :

1. une part forfaitaire (calculée par rapport à la population, la superficie),
2. une ou plusieurs part(s) de péréquation (DSUCS, DSR, DNP).

Pour les groupements à fiscalité propre, la DGF se structure autour de deux composantes également :

1. une dotation d'intercommunalité (calculée par rapport à sa population, son CIF, son potentiel fiscal)
2. une dotation de compensation (dotation correspondant aux montants de l'ancienne compensation "part salaires" et de la compensation des baisses de DCTP)

### STRUCTURE DE LA DGF 2015



En outre, la commune encaisse de la DSR (dotation de solidarité rurale) et de la DNP (dotation nationale de péréquation) pour environ 80 000 € chaque année (84 778 € en 2015).

La part forfaitaire de la DGF représente 81,6 % de la DGF totale.